

## Pour toute situation d'enfant en danger ou en risque de l'être, contactez le 119

Pour toute question administrative, vous pouvez joindre le SNATED :

- BP 30302 - 75823 Paris cedex 17
- Tél. : 01 53 06 68 68
- Courriel : snated@allo119.gouv.fr

## Vous souhaitez obtenir la documentation du 119 ?

Sur le site [allo119.gouv.fr](http://allo119.gouv.fr), vous accédez à un formulaire à remplir et à valider. La documentation (affiches, plaquettes, autocollants...) et son envoi sont gratuits. Tous ces documents sont également téléchargeables.

*Conformément à l'article L 226-8 du CASF «l'affichage des coordonnées du service est obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs»*

## Que retenir du 119 ?

### Le 119 :

- est un numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être
- est joignable 24h/24 - 7j/7
- est un numéro d'appel gratuit depuis tous les téléphones : fixe, mobile, cabine téléphonique
- n'apparaît sur aucun relevé détaillé de téléphone
- est joignable de toute la France et des Départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion)
- respecte la confidentialité des appels en conformité avec l'avis de la CADA et la délibération de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) / [www.cada.fr](http://www.cada.fr))
- est un numéro d'urgence (chaque appel injustifié retarde un appel fondé).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous connecter sur [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

## L'équipe du SNATED

Sous la responsabilité du **Directeur du service, 3 coordonnateurs** sont en charge de l'encadrement technique et hiérarchique des **45 écoutants** (psychologues, juristes, travailleurs sociaux). Ces trois professionnels, de formation pluridisciplinaire, assurent l'interface entre le 119 et les cellules départementales de recueil d'informations préoccupantes. Les coordonnateurs maîtrisent l'ensemble des procédures de transmission d'informations préoccupantes, valident les écrits des écoutants et en assurent le suivi avec l'aide d'une assistante. Ils sont ainsi en relation permanente avec leurs correspondants départementaux. Ils assurent le soutien technique au quotidien ainsi que l'évaluation annuelle des écoutants. Ils animent par ailleurs des réunions de coordination qui leur permettent de travailler les pratiques professionnelles avec l'équipe. Leur maîtrise confirmée des différentes facettes du métier d'écouter leur permet d'accompagner au mieux les professionnels dans leurs missions. L'encadrement est également en charge de

l'équipe d'agents du pré-accueil dont le rôle est d'accueillir les appelants, de vérifier que leur appel concerne bien les missions du service et d'orienter les appels explicites vers le plateau d'écoute. Les écoutants ont pour mission première d'être à l'écoute des appelants et de procéder à l'évaluation des appels à travers leur contenu. **Une responsable de la communication et une assistante administrative** font également partie de l'équipe.

## Les 2 missions du SNATED

La loi du 10 juillet 1989, confortée par celle du 5 mars 2007, confère **deux missions au service** :

- **Une mission de prévention** : accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être, et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger
- **Une mission de transmission** : transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière : les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Vous retrouverez plus de précisions :

- Sur l'institution : [www.giped.gouv.fr](http://www.giped.gouv.fr)
- Sur l'étude statistique relative aux appels du SNATED en 2014 et sur les données de 25 ans d'activité : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr) (rubrique «activités»)

## ... Et du côté de l'ONED ?

L'Observatoire National de l'Enfance en Danger est la seconde entité du GIPED. Créé par la loi de 2004, l'ONED a pour fonction première de mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et traiter. Ses missions définies par la loi sont multiples : mise en cohérence des données chiffrées en vue d'une meilleure coordination des interventions ; recenser et évaluer les pratiques de prévention ; de dépistage et de prise en charge ; réaliser des études et des comparaisons internationales. L'ONED vise à devenir un lieu ressources notamment via son site : [www.oned.gouv.fr](http://www.oned.gouv.fr). L'équipe pluridisciplinaire, placée sous la responsabilité du Directeur de l'ONED, est constituée de chargés de mission et d'étude qui sont des professionnels de la protection de l'enfance, du droit, de la statistique publique, de la sociologie... Un secrétariat, une documentaliste et une rédactrice assurent la partie fonctionnelle.



## Edito



C'est avec plaisir que je vous présente cette 5<sup>e</sup> édition du Bulletin du SNATED, extrait de son activité en 2014. Cette année, notre service a 25 ans et il est un maillon essentiel du dispositif de la protection de l'enfance. Il est reconnu par tous ; les actions et partenariats

engagés cette année le montrent. C'est le cas avec la signature de conventions ministérielles optimisant l'obligation d'affichage du 119 dans les lieux publics recevant des mineurs. Le SNATED a également engagé un partenariat inédit avec Google France visant à protéger les mineurs sur Internet.

L'un des principaux faits marquants, c'est la réalisation du film pédagogique "Allô 119". Son principal objectif est d'expliquer ce qu'est le 119, mais également son articulation avec les services départementaux de protection de l'enfance. Après une année de travail, j'ai eu le plaisir de le présenter à la presse le

28 janvier 2015. Je vous invite à le découvrir et à le diffuser autour de vous.

Vous retrouverez l'ensemble des temps forts du SNATED dans le rapport d'activité annuel du GIPED consultable sur nos sites internet dès l'automne. Ce bulletin vous propose les tendances statistiques des appels au SNATED en 2014 ; l'étude complète sera en ligne au début du second semestre.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Hermeline Malherbe**  
Présidente du GIPED, Sénatrice,  
Présidente du Conseil départemental  
des Pyrénées-Orientales

### 25 ans d'activité... Quelques chiffres

- 219 000 heures d'écoute
- 2 fois plus d'écotants : 25 en 1990 / 45 en 2014
- 3 fois plus d'appels décrochés depuis 1990
- 680 000 appels traités par les écotants
- 169 328 informations préoccupantes (IP) adressées aux départements pour évaluation
- Près de 325 000 enfants concernés par une IP

### Le SNATED est membre :

- de **Child Helpline International**, réseau mondial des lignes d'assistance aux enfants. Le SNATED en est membre depuis 2008.  
[www.childhelplineinternational.org](http://www.childhelplineinternational.org)



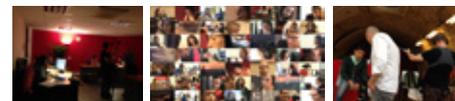
- du **Collectif de la Téléphonie Sociale et en Santé (TeSS)**. Il est signataire de la Charte d'engagement. Le SNATED en est membre depuis 2011.



## Pour ses 25 ans, le service lance un nouveau film pédagogique

Après une année 2014 consacrée à sa réalisation, le SNATED a lancé le 28 janvier 2015 son nouveau film pédagogique de 13 min : « Allô 119 ». Voici ce qu'il faut savoir sur ce reportage.

- **Réalisation** : Nora Nonet
- **Public cible** : Tous les publics et particulièrement les enfants, les adolescents, les jeunes majeurs et leurs familles.
- **Résumé** : Ce film a pour objectif de faire découvrir le 119, son fonctionnement et son articulation avec les services de protection de l'enfance.
- **Trois grands axes abordés**  
**Le service**  
Sa création, son rôle, ses missions, son fonctionnement  
**L'accueil des appels**  
Qui reçoit les appels ? Quel est le contenu de ces appels ? Quels sont les types de réponses apportés ? Que fait-on de ces appels ?

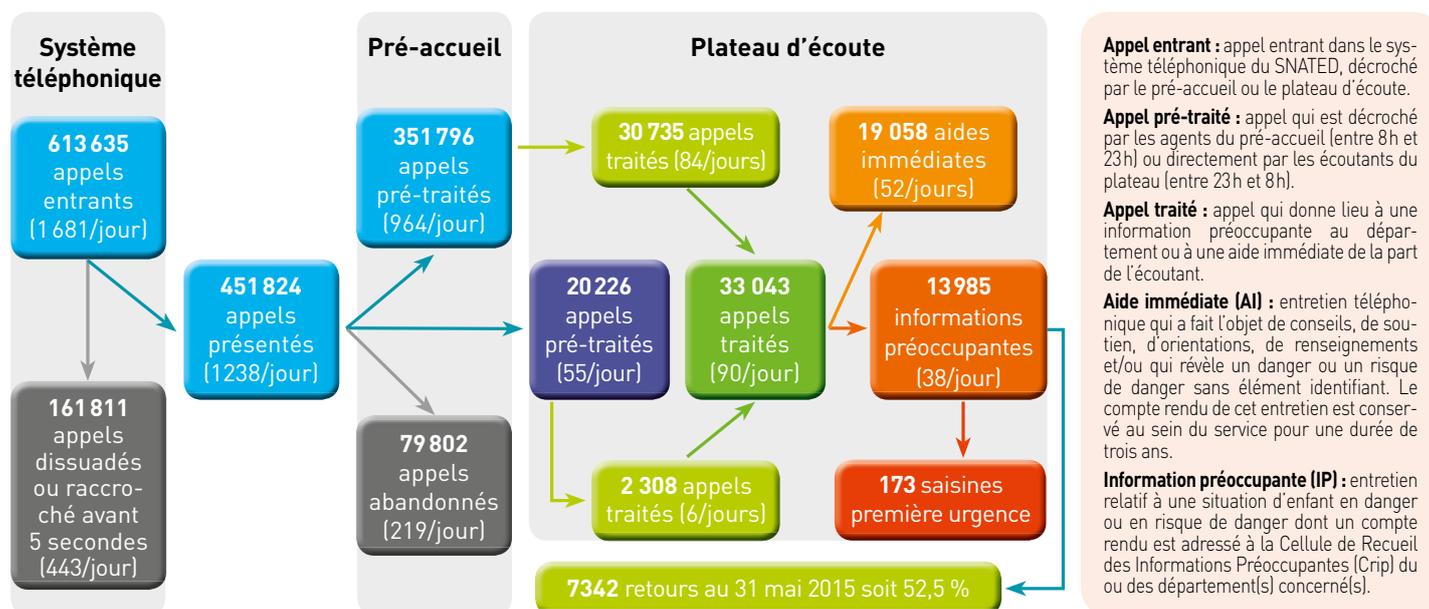


### Les modes de prise en charge au niveau départemental

Qui intervient ? Quelles sont les mesures qui peuvent être proposées ?

- **Un message** : appeler le 119 est un acte citoyen
- **Musique** : « Hear me out » Interprété par Irma (Auteur/Compositeur : Irma Pany)
- **Téléchargement libre et gratuit** : [www.allo119.gouv.fr/communication-documentation](http://www.allo119.gouv.fr/communication-documentation)

## Combien d'appels reçoit le SNATED ?



## Qui sont les appelants ?

### Sur l'ensemble des appels traités, on comptabilise 34 581 appelants.

- Ils ont évoqué la situation de 60 587 enfants dont 29 591 (48,8%) sont concernés par une IP.
- La part des appels provenant de jeunes concernés est stable depuis 2012 : 10,9% de mineurs et 1,1% de jeunes majeurs pour un total de 4 143 appels.
- Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories d'appelants, représentant ainsi, par exemple, 54,7% pour les parents à 81,7% pour les grands-parents.

Qualité de l'appelant	Total	
	Effectif	%
Mère	5 829	16,9%
Père	4 833	14,0%
Grands-parents	2 006	5,8%
Beau-parent	655	1,9%
Membre de la fratrie	387	1,1%
Famille proche	13 710	39,6%
Mineur concerné	3 776	10,9%
Voisin	2 996	8,7%
Entourage amical	2 630	7,6%
Famille autre	1 914	5,5%
Professionnels	1 704	4,9%
Adulte concerné	392	1,1%
Jeune Majeur concerné	367	1,1%
Gendarmerie/Police	58	0,2%
Autre	1 921	5,6%
Non désigné	5 113	14,8%
<b>Total</b>	<b>34 581</b>	<b>100%</b>

Champ : nombre d'appelants (n=34 581)

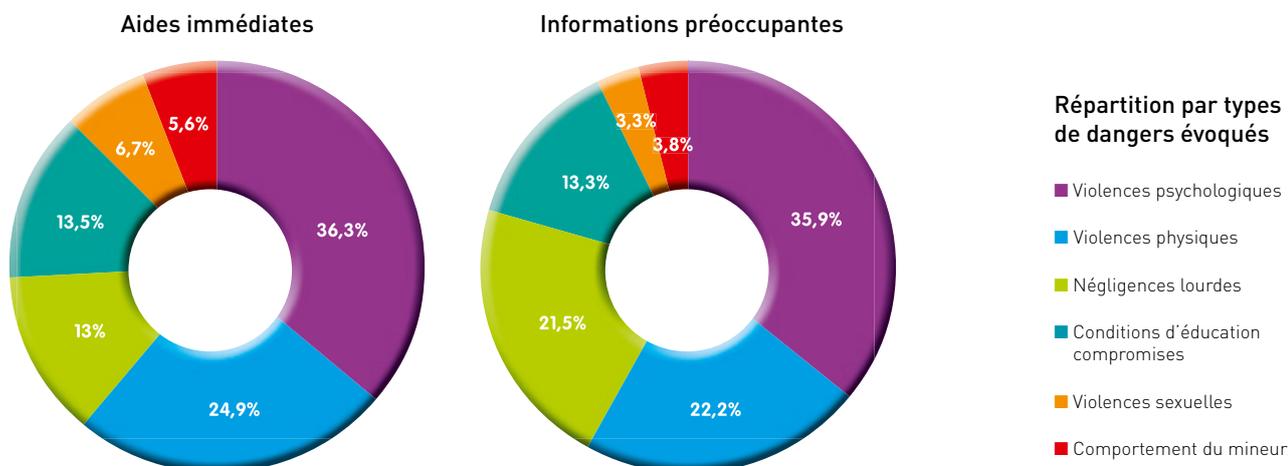
Source : données issues de LISA, logiciel du SNATED

## Qui sont les enfants en danger ou en risque de l'être ?

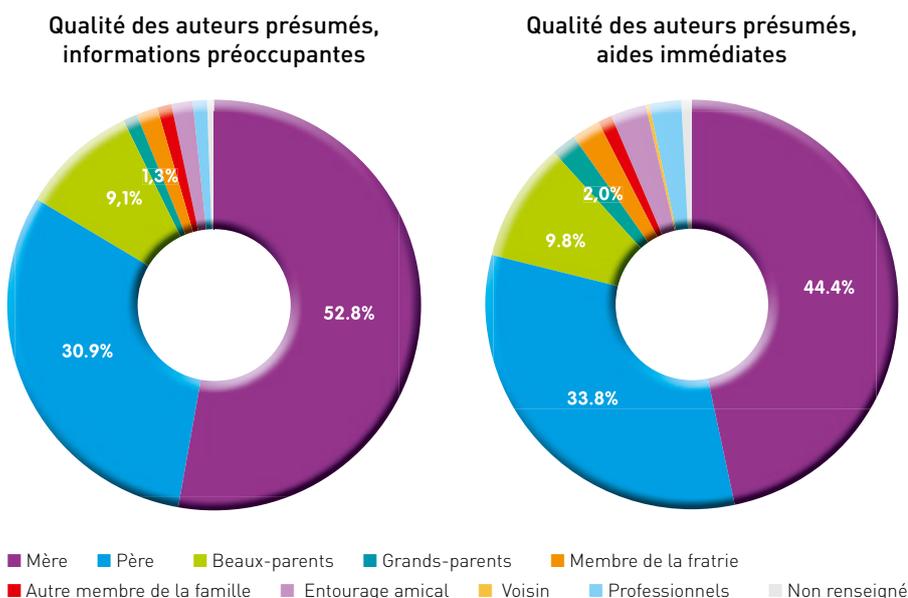
En 2014, 60 587 enfants concernés par un appel traité. En cas de réappel pour une même situation, le ou les enfants sont comptabilisés autant de fois qu'il y a de réappels. **Le nombre de 60 587 enfants est donc à relativiser, car seuls 52 604 enfants sont distincts pour 35 618 enfants en situation de danger.**

- 7 sur 10 sont concernés par une situation de danger.
- Pour 87% des IP, un danger est évoqué. Cela concerne 25 729 enfants.
- Pour 3 862 autres enfants qui font l'objet d'une IP, aucun danger n'est précisé par l'appelant. Il s'agit ici d'enfants membres de la fratrie d'un ou des enfants pour lesquels un danger est évoqué.
- 48,4% sont de filles et 46,2% des garçons (dans 5,4% des cas, le sexe n'est pas précisé).
- Les enfants en danger sont âgés de 8,5 ans en moyenne.
- 76,9% des garçons en danger ont moins de 12 ans contre 68,8% des filles.
- Jusqu'à 11 ans, le nombre de garçons en danger est plus élevé que celui des filles. À partir de l'adolescence et jusqu'à 18 ans, la tendance s'inverse.
- Presqu'un enfant sur deux pour lesquels un danger est évoqué vit chez sa mère (47,2%), les enfants vivant chez leur père restant très minoritaires (9,4% des cas). Plus d'un tiers de ces enfants vivent chez leurs deux parents.

## Quels sont les dangers évoqués ?



## Qui sont les auteurs présumés à l'origine des dangers ?



### 57 063 auteurs présumés en 2014 :

- Dans 95,6% des situations, les auteurs présumés appartiennent à la famille proche de l'enfant et parmi ceux-ci 8 fois sur 10 ce sont les parents.
- L'auteur présumé s'avère être le plus souvent la mère. Il faut toutefois souligner que la résidence habituelle des enfants est principalement chez la mère.
- Pour un tiers des enfants (13 478 enfants), les deux parents sont auteurs présumés.
- Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont des adultes, seulement 1,6% des jeunes majeurs et 1,9% des mineurs (principalement des adolescents).

## Quelles sont les suites apportées aux informations préoccupantes ?

Conformément à l'article 40 de la convention constitutive du GIP Enfance en Danger, la CRIP doit adresser au SNATED les retours d'évaluation des IP dans les 3 mois suivant leur envoi. Ces retours permettent de prendre connaissance de la suite apportée à l'IP et d'en apprécier l'adéquation avec l'évaluation des appels par les écoutants. Le délai imparti n'étant pas toujours respecté par les départements, le taux de retour enregistré est difficile à consolider.

Au 31 mai 2015, le taux de retours est de : 52,5%

13 985 informations préoccupantes / 25 729 enfants concernés

Sur les retours pour lesquels l'information est renseignée, 73,5% des évaluations sont réalisées par l'ASE, le service social départemental et/ou la PMI.

Dans près de 55% des situations pour lesquelles une information est disponible, la famille n'est pas connue pour faits de dangers

Après évaluation :

→ 60,2% des informations préoccupantes ont fait l'objet d'un suivi de proximité

→ 19,9% de mesures administratives

→ 19,9% de mesures judiciaires